

Revenus

En Occitanie, le niveau de vie médian est l'un des plus faibles de métropole. La moitié des habitants vivent dans un ménage ayant moins de 1 621 euros mensuels de revenus disponibles par unité de consommation (UC) en 2014. Le taux de pauvreté de la région figure parmi les plus importants de France métropolitaine.

Le poids des transferts sociaux (prestations sociales et revenus de remplacement) dans le revenu disponible est plus fort en Occitanie qu'en moyenne en métropole. Celui des revenus d'activité est à l'inverse le plus faible, avec pour conséquence un impact des impôts dans le revenu disponible relativement réduit.

En matière de niveau de vie et de composition du revenu, les disparités territoriales sont importantes au sein de la région. La Haute-Garonne se distingue par un niveau de vie relativement élevé alors que la situation est beaucoup moins favorable dans les départements littoraux, en Lozère et en Ariège.

En 2014, l'Occitanie est l'une des régions métropolitaines au revenu disponible par unité de consommation (UC) médian le plus faible : la moitié des habitants vivent dans un ménage ayant moins de 1 621 euros de revenus disponibles par mois et par UC. Les 10 % des personnes les plus pauvres vivent avec moins de 838 euros mensuels par UC. Quant aux 10 % des personnes les plus aisées, elles vivent dans un ménage disposant d'au moins 2 922 euros par mois et par UC. Dans les deux cas, c'est en dessous de la moyenne de France métropolitaine, signe d'une pauvreté monétaire élevée dans la région. L'Occitanie est ainsi la quatrième région la plus touchée, avec un taux de pauvreté de 17,2 % en 2014, bien au-dessus du taux métropolitain (14,7 %). Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement

concernés : 27 % d'entre eux sont pauvres en Occitanie, soit quatre points de plus qu'en moyenne en métropole.

De grandes disparités de niveaux de vie existent au sein de la région. Le revenu plancher au-delà duquel se situe les 10 % les plus aisés (9^e décile) est 3,5 fois supérieur au revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Les disparités sont également marquées au niveau des territoires. La Haute-Garonne se distingue par un niveau de vie élevé et un taux de pauvreté relativement bas. Le revenu médian, 1 831 euros par UC en 2014, est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la métropole. La Haute-Garonne figure ainsi parmi les trois départements au revenu médian le plus

élevé de province, mais n'est pas exempt de fortes disparités : les plus aisés y déclarent un revenu 3,5 fois supérieur à celui des plus modestes. Les disparités sont encore plus fortes dans l'Hérault (3,7 fois). L'Aude est le département ayant le niveau de vie médian le plus bas de la région (1 483 euros) et les 10 % de ses habitants les plus modestes disposent d'un revenu mensuel inférieur à 775 euros, valeur la plus basse de la région pour les 10 % des plus modestes. Deux autres départements littoraux, le Gard et les Pyrénées-Orientales, ainsi que l'Ariège font également partie des départements aux revenus médians les plus faibles.

En Occitanie, les transferts sociaux (prestations sociales et revenus de remplacement) représentent 40,6 % du

14 Revenus disponibles des ménages par unité de consommation en 2014 par département d'Occitanie (en euros)

Revenu disponible mensuel par unité de consommation

	Médian (€)	1 ^{er} décile (€)	9 ^e décile (€)	Rapport interdécile
Ariège	1 557	827	2 665	3,2
Aude	1 483	775	2 601	3,4
Aveyron	1 619	909	2 747	3,0
Gard	1 550	786	2 784	3,5
Haute-Garonne	1 831	938	3 311	3,5
Gers	1 625	889	2 831	3,2
Hérault	1 581	789	2 929	3,7
Lot	1 626	885	2 852	3,2
Lozère	1 593	891	2 645	3,0
Hautes-Pyrénées	1 619	893	2 731	3,1
Pyrénées-Orientales	1 500	776	2 684	3,5
Tarn	1 610	882	2 789	3,2
Tarn-et-Garonne	1 571	850	2 681	3,2
Occitanie	1 621	838	2 922	3,5
France métropolitaine	1 697	890	3 133	3,5

Lecture : en Ariège, la moitié des habitants dispose d'un revenu disponible par UC (ou niveau de vie) inférieur à 1 557 euros mensuels en 2014.

Le niveau de vie des 10 % des habitants les plus modestes ne dépasse pas 827 euros mensuels, tandis que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 2 665 euros, soit 3,2 fois plus.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

revenu disponible en 2014, contre 36,4 % en France métropolitaine. C'est la part la plus élevée de toutes les régions, à quasi-égalité avec la Nouvelle-Aquitaine. La part restante du revenu disponible résulte des revenus d'activité et du patrimoine, desquels sont déduits les impôts directs. La part des revenus d'activité est, en Occitanie, la plus basse de métropole (75,4 % contre 81,0 %

en moyenne) avec celle de la Nouvelle-Aquitaine. La part des impôts dans le revenu disponible s'en trouve relativement réduite (- 16,0 % contre - 17,4 % en métropole).

Au sein de la région, le poids des transferts sociaux dans le revenu disponible est le plus élevé dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, avec

des valeurs comprises entre 45,6 et 49,3 %. Dans ces départements, la part des retraites, pensions et des indemnités chômage est élevée mais aussi celle des prestations sociales. Les revenus de transfert sont également importants dans le Lot (46,6 % du revenu disponible départemental). Dans ce département à la population âgée, les retraites et pensions pèsent davantage, tandis que les prestations sociales et les indemnités de chômage pèsent moins. À l'autre extrémité, la Haute-Garonne présente la part des revenus de transferts la plus faible de la région (31,5 % du revenu disponible), inférieure de 9 points au taux régional. Le poids des salaires et des revenus du patrimoine y est élevé, celui des pensions et retraites beaucoup plus faible, la métropole toulousaine jouant un rôle déterminant. ■

Sources et définitions

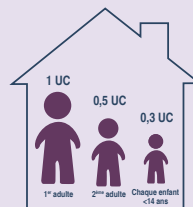
Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôts) et un revenu disponible (après paiement des impôts et perception des prestations sociales). Le champ couvert est celui des ménages fiscaux ordinaires ; il exclut les personnes vivant en institutions et sans domicile.

Le revenu fiscal ou revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu avant tout abattement. Il est donc mesuré avant redistribution et comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus de remplacement (retraites, pensions et rentes, ainsi que les indemnités de chômage et de maladie), les revenus du patrimoine et les prestations sociales reçues (prestations familiales et logements, minima sociaux), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG et contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE modifiée) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte d'un ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



Les revenus déclarés et disponibles peuvent être rapportés au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

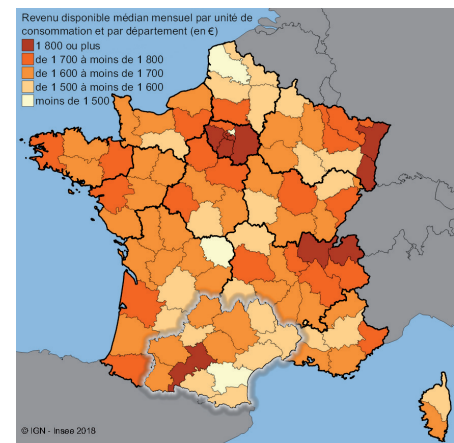
Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (monétaire). Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il s'établit à 1 008 euros par mois en 2014.

Les déciles de niveau de vie correspondent aux valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

La médiane du revenu disponible par UC (ou niveau de vie médian) est la valeur qui partage la population en deux groupes égaux : la moitié des personnes résidant dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié d'un revenu par UC supérieur.

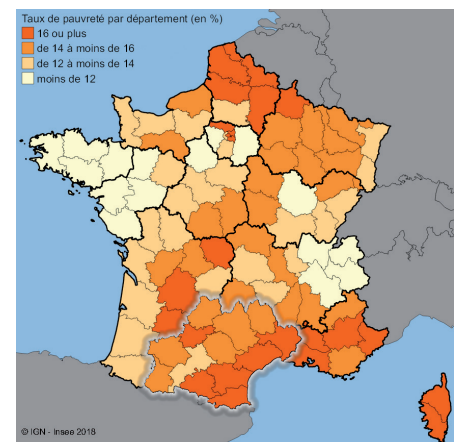
Le rapport interdécile est utilisé pour mesurer les inégalités de revenu déclaré et de revenu disponible en comparant le revenu plancher des 10 % les plus aisés au revenu plafond des 10 % les plus modestes.

15 Revenu disponible en France métropolitaine en 2014



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

16 Taux de pauvreté en France métropolitaine en 2014



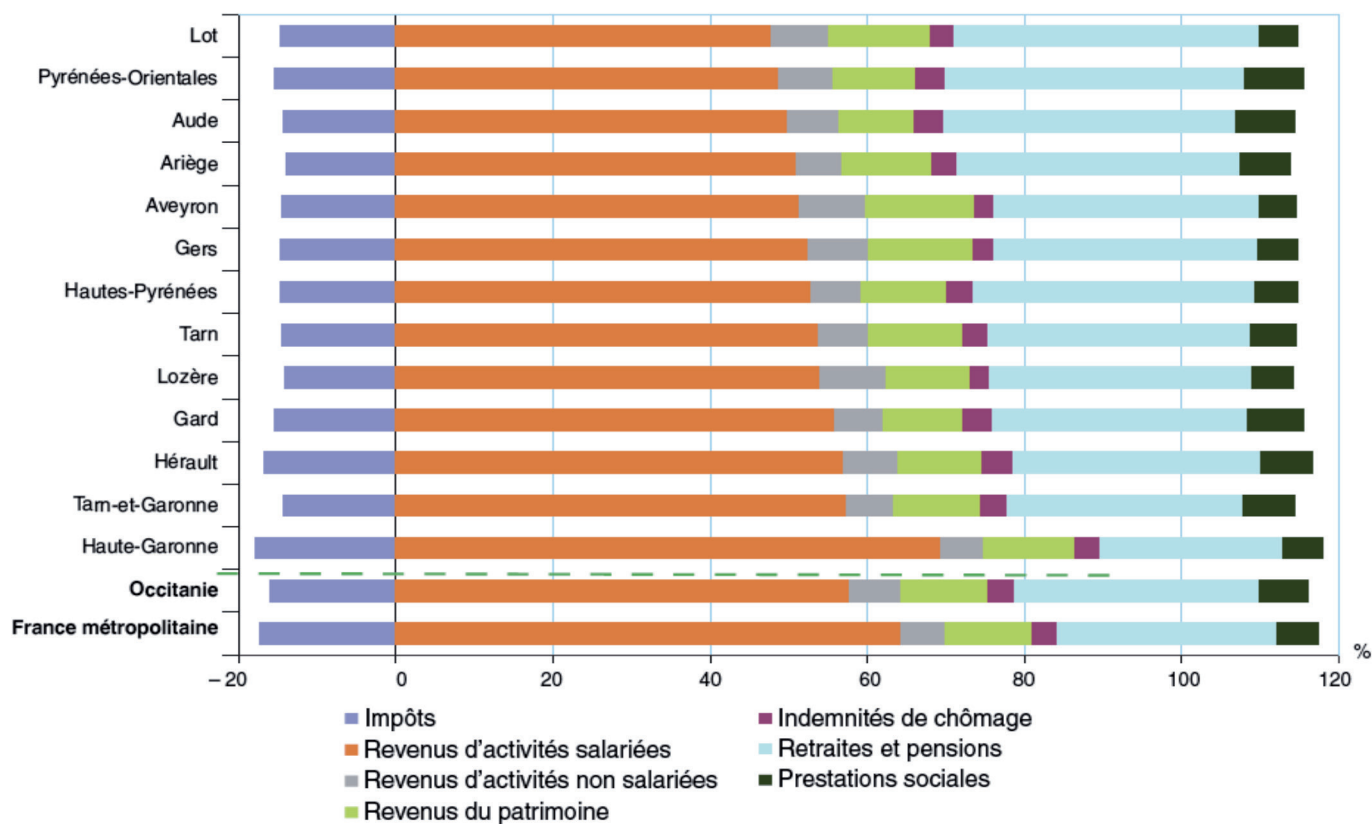
Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

17 Taux de pauvreté par âge en 2014 par département en Occitanie (en %)

	Ensemble	Moins de 30 ans	75 ans ou plus
Ariège	18,2	27,0	12,6
Aude	21,7	33,1	15,3
Aveyron	14,2	21,8	12,6
Gard	20,3	30,3	11,6
Haute-Garonne	12,6	22,5	8,8
Gers	15,0	22,5	14,9
Hérault	19,8	31,0	11,9
Lot	15,1	23,9	11,8
Lozère	15,0	19,7	15,2
Hautes-Pyrénées	14,8	26,8	10,9
Pyrénées-Orientales	21,4	34,8	13,9
Tarn	15,3	25,6	10,5
Tarn-et-Garonne	17,1	26,1	14,2
Occitanie	17,2	27,2	11,9
France métropolitaine	14,7	22,8	8,6

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi

18 Décomposition du revenu disponible selon l'origine du revenu par département* en Occitanie en 2014



* les départements sont classés selon la part des revenus d'activités salariées

Lecture : pour disposer *in fine* de 100 euros de revenu disponible pour consommer et épargner, les ménages du Lot ont en moyenne perçu, en 2014, 47,80 euros de revenus d'activité salariée, 7,30 euros de revenus d'activité non salariée, 13,00 euros de revenus du patrimoine, 2,90 euros d'indemnités de chômage, 38,90 euros de pensions, retraites et rentes, 4,80 euros de prestations sociales et ont versé 14,70 euros en impôts directs.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi